

## ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

### 22 BOULEVARD DE RANÇON 69550 AMPLEPUS



**Date :** 17/06/2017  
**Code INSEE :** 69006  
**Commune :** Amplepuis  
**Population :** 5205  
**Vendeur-Bailleur :** Jean Durand  
**Acquéreur-locataire :** Jeanne Dupond

### SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 3

0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

#### RISQUES NATURELS <sup>(1)</sup>

#### RISQUES MINIERES <sup>(1)</sup>

#### RISQUES TECHNOLOGIQUES <sup>(1)</sup>

Inondation  
Séisme

Aucun

Rupture de barrage  
Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.  
 (2) BASOL = Base de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services  
 (4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Par ruissellement et coulée de boue)	Approuvé	PPRNPI RHINS TRAMBOUZE	29/12/2009
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Approuvé	PPRNPI RHINS TRAMBOUZE	29/12/2009
Inondation (Par une crue à débordement lent de cours d'eau)	Approuvé	PPRNPI RHINS TRAMBOUZE	29/12/2009

### CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable

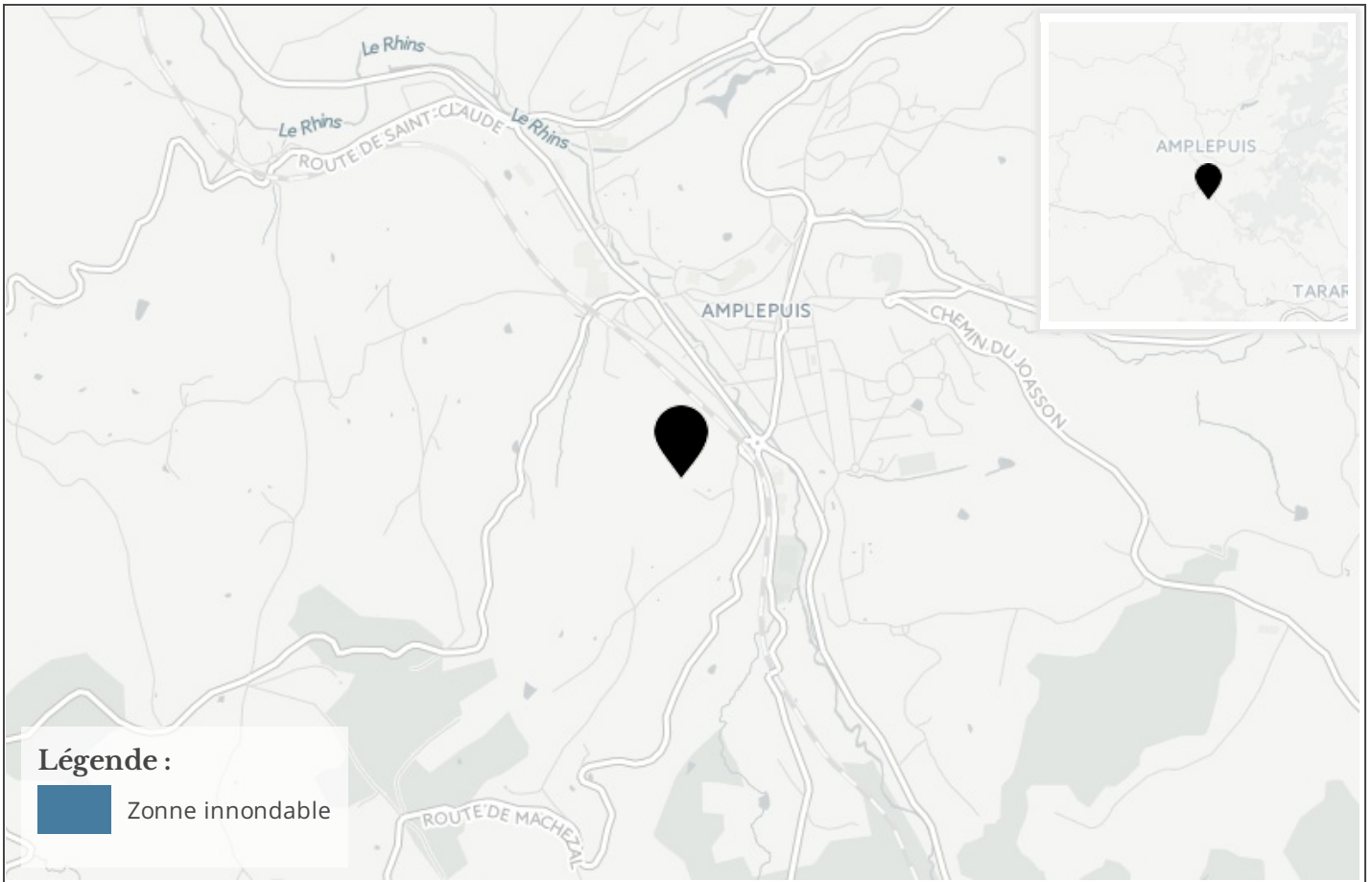
## Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
n/a		

### Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Poids de la neige - chutes de neige	26/11/1982	28/11/1982	15/12/1982	22/12/1982
Poids de la neige - chutes de neige	26/11/1982	27/11/1982	24/01/1983	29/01/1983
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	01/04/1983	30/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondations et coulées de boue	05/07/1993	06/07/1993	02/02/1994	18/02/1994
Inondations et coulées de boue	12/11/1996	13/11/1996	12/05/1997	25/05/1997
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003

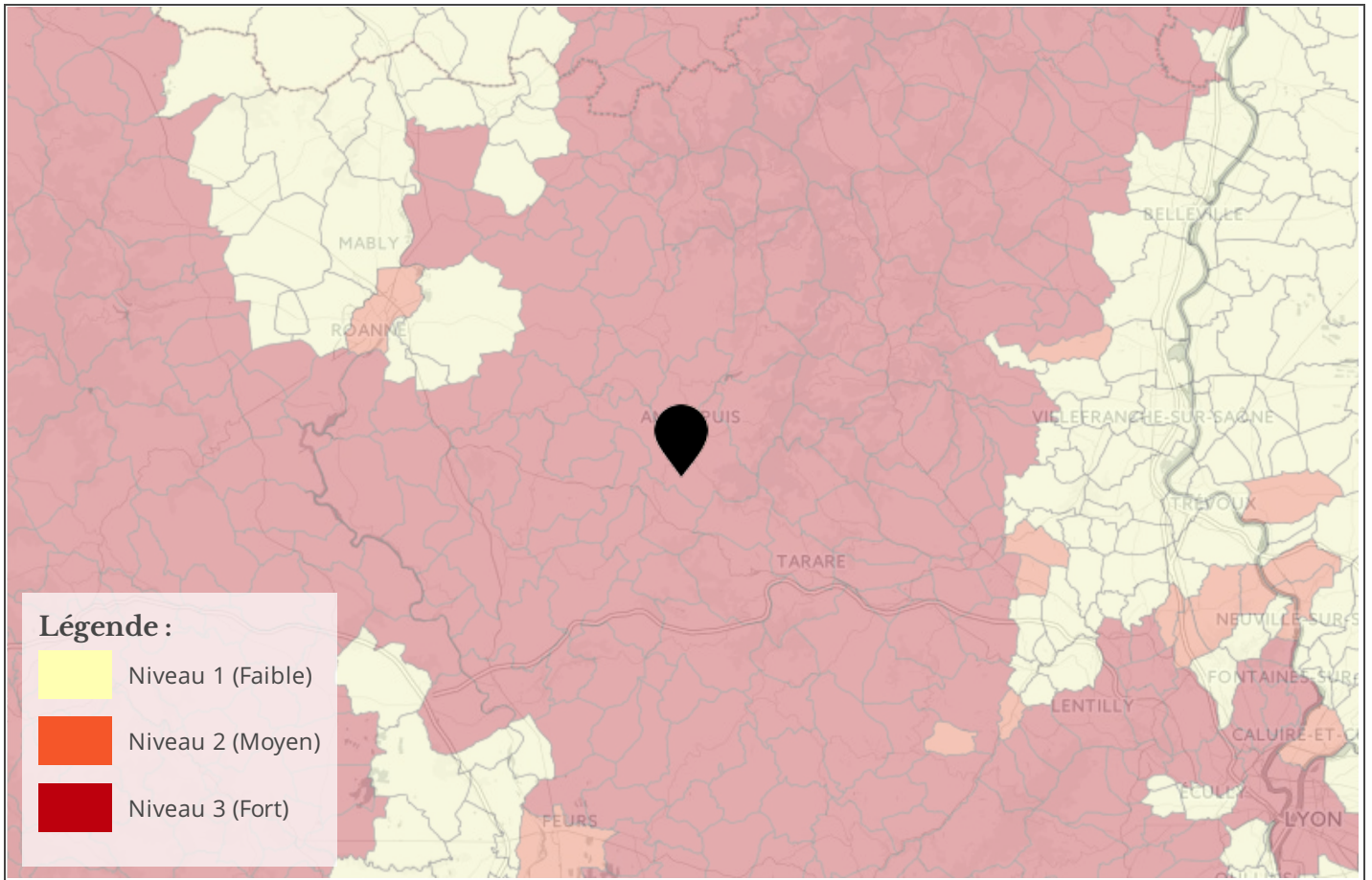
## Cartographie des inondations



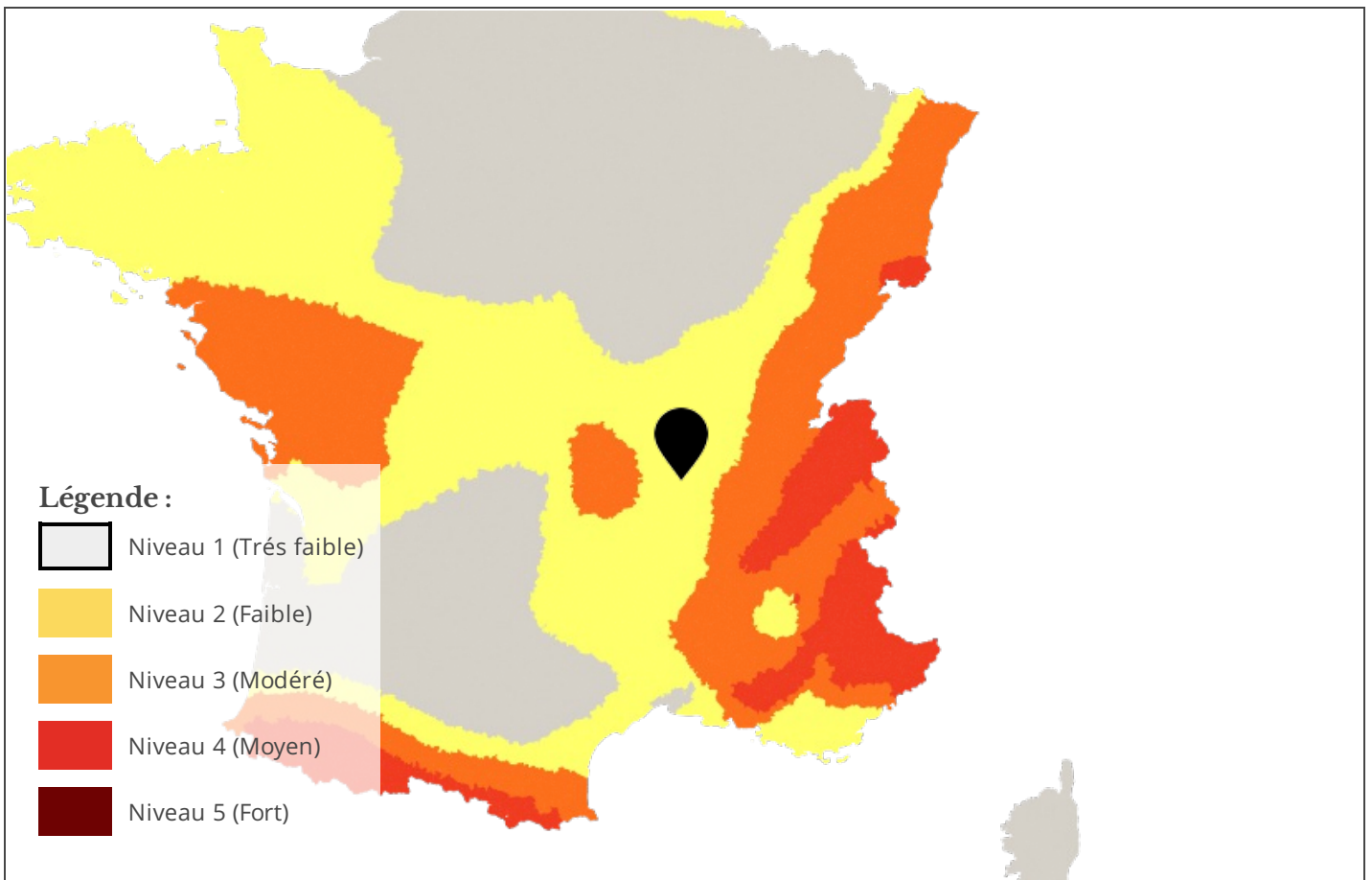
## Referentiel cadastral parcelle



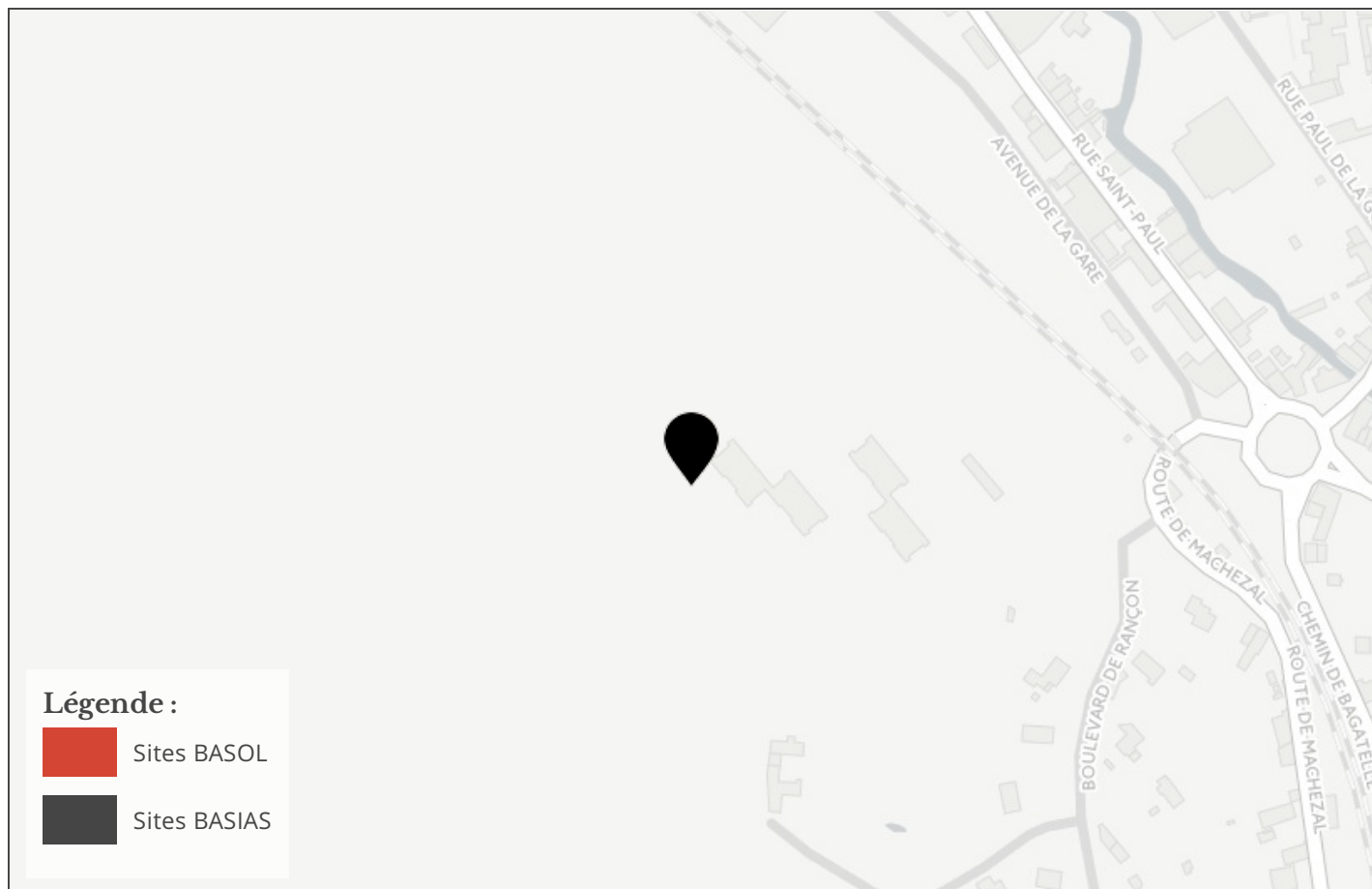
## Information RADON



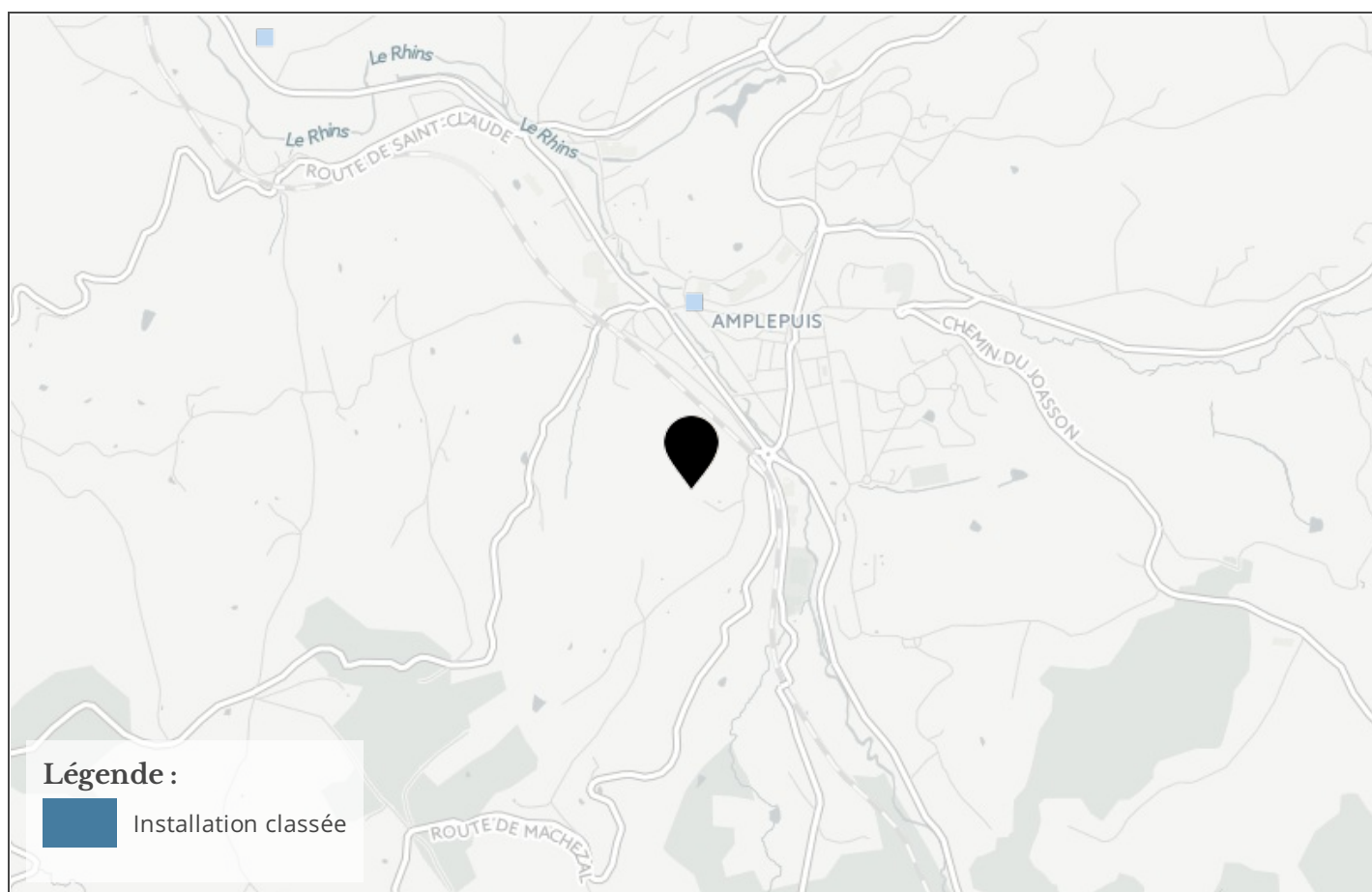
## Cartographie des zones sismiques



## Cartographie de pollution des sols



## Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



# Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

**1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral**

N° 2010-6148 du 26/11/2010 Mis à jour le 26/04/2011

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

<b>2. Adresse</b>	code postal ou Insee	<b>commune</b>
22 Boulevard de Rançon	69550	AMPLEPUIS

### 3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	<b>prescrit</b>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	<b>appliqué par anticipation</b>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	<b>approuvé</b>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

<b>inondation</b>	<input type="checkbox"/>	<b>crue torrentielle</b>	<input type="checkbox"/>	<b>mouvements de terrain</b>	<input type="checkbox"/>	<b>avalanches</b>	<input type="checkbox"/>
<b>sécheresse</b>	<input type="checkbox"/>	<b>cyclone</b>	<input type="checkbox"/>	<b>remontée de nappe</b>	<input type="checkbox"/>	<b>feux de forêt</b>	<input type="checkbox"/>
<b>séisme</b>	<input type="checkbox"/>	<b>volcan</b>	<input type="checkbox"/>	<b>autres</b>	<input type="text"/>		

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

### 4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	<b>prescrit</b>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	<b>appliqué par anticipation</b>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	<b>approuvé</b>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

<b>mouvements de terrain</b>	<input type="checkbox"/>	<b>autres</b>	<input type="text"/>
------------------------------	--------------------------	---------------	----------------------

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

### 5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
---	------------------------------	---

<b>effet toxique</b>	<input type="checkbox"/>	<b>effet thermique</b>	<input type="checkbox"/>	<b>effet de surpression</b>	<input type="checkbox"/>
----------------------	--------------------------	------------------------	--------------------------	-----------------------------	--------------------------

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
--	------------------------------	---

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

### 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	<b>zone 5</b>	<b>zone 4</b>	<b>zone 3</b>	<b>zone 2</b>	<b>zone 1</b>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	forte	moyenne	modérée	faible	très faible

### 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------	------------------------------

vendeur/bailleur - acquéreur/locataire

<b>8. Vendeur - Bailleur</b>	jean	Durand
<b>9. Acquéreur - Locataire</b>	Jeanne	Dupond
<b>10. Lieu / Date</b>	AMPLEPUIS	17/06/2017

**Attention !** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

**Article 125-5 (V) du Code de l'environnement:** En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'IAL

[http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-  
risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone/Information-acquereurs-et-locataires-IAL](http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone/Information-acquereurs-et-locataires-IAL)

Préfecture : Rhône  
en application du IV de l'article

**Déclaration de sinistres indemnisés**  
**L 125-5 du Code l'environnement**

Adresse de l'immeuble

Commune

AMPLEPUIS

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

<b>Tempête</b>	Arrêté en date du 18/11/1982	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Poids de la neige - chutes de neige</b>	Arrêté en date du 15/12/1982	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Poids de la neige - chutes de neige</b>	Arrêté en date du 24/01/1983	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations, coulées de boue et glissements de terrain</b>	Arrêté en date du 21/06/1983	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations, coulées de boue et glissements de terrain</b>	Arrêté en date du 21/06/1983	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 02/02/1994	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 12/05/1997	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 12/12/2003	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)